



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2026

Convocation et affichage : 03/09/2026	
Affichage Procès-verbal :	
Nombre de conseillers en exercice : 19	
Présents : 15	Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre à 18 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Délibération n° 26.66

Subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association CONCERTS EN ROUE LIBRE

Monsieur le Maire indique que 4 musiciens de musique classique membres de l'association Concerts en roues libres se sont produits pendant l'été comme l'été dernier. Leurs concerts sont gratuits et intéressants pour la commune qui a proposé de leur accorder une aide exceptionnelle.

Il est donc proposé d'aider cette association en accordant une subvention exceptionnelle de 400 euros.

Vu :

- Le CGCT ;
- Les crédits inscrits au budget

Considérant :

- L'utilité de la manifestation susvisée pour la commune de Camaret-sur-Mer

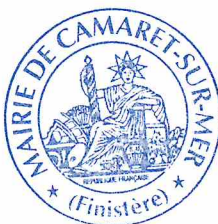
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE (Une voix contre)

Article 1 : d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 400€ au bénéfice de l'association Concerts en Roues Libres dans le cadre des concerts gratuits organisés cet été.

Article 2 : de préciser que le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Joseph LE MÉROUR



Le Secrétaire de séance,
Thierry BETRANCOURT

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (Hotel de Bizien – 3 Contour de la Motte – CS44416 - 35040 Rennes Cedex ; Téléphone : 02 23 21 28 28 ; courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>